

**APF Formation**

**FORMATION**

**Exercer une mission de  
référent  
de parcours santé-social**

**2026**

# EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL

La généralisation du dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » est une étape déterminante dans l'évolution de l'offre médico-sociale initiée par la loi de janvier 2002 et confirmée dans le dernier rapport Piveteau (2022).

Le secteur est engagé dans une transition inclusive centrée sur le respect des droits, des attentes et besoins des personnes accompagnées et sur la valorisation de leurs compétences. Dans ce contexte, il s'agit pour le référent d'organiser l'accompagnement de chaque personne au-delà des structures et dans une dynamique de construction avec l'ensemble des parties prenantes. Il assure donc un rôle de facilitateur qui s'inscrit dans une convergence stratégique des organisations et de coopération sur les territoires.

Cette formation permettra au référent de parcours d'appréhender son environnement de travail selon de nouveaux paradigmes, et de se doter d'outils et de méthodes indispensables à sa fonction.

**\* La formation prépare à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » inscrite au Répertoire Spécifique (RS) des certifications de compétences et habilitations sous le numéro RS 6552 en date du 27 mars 2024.**

## Objectifs de la formation

- Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action.
- Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir les objectifs de son projet.
- Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation.
- Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée, en associant les partenaires concernés.
- Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue.
- Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son accompagnement global.
- Communiquer auprès de représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée.
- Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes.

## Contenu

### **Module 1 – Le contexte et la place du référent de parcours – 2 jours**

- **Présentation de la formation et des enjeux de la certification – 0,5 jour**
- L'environnement législatif, politique et sociétal
- Le parcours une nouvelle façon de penser l'action médico-sociale
- Les organisations en question : vers une logique de plateforme de services coordonnés
- Les missions et la place du référent dans l'organisation de travail
- Ce que l'autodétermination suppose : redéfinition de ce qu'est « accompagner »
- Handicap ou situation de handicap ? Le rôle de l'environnement dans l'émergence (ou non) du pouvoir d'agir
- Le concept « d'autodétermination » : ses fondements et ses 4 dimensions : déclinaisons pratiques

### **Module 2 – La co-construction et la mise en œuvre du projet avec la personne et ses proches – 3 jours**

- Présentation de différentes situations de coordination de parcours
- Choix de la situation à aborder dans le DDP
- Le cadre de référence du projet personnalisé
- Les nomenclatures des besoins et prestations SERAFIN-PH
- La personne et son entourage, acteurs du projet, pour une démarche participative (autodétermination et pouvoir d'agir ; coéducation).
- Les conditions indispensables à l'expression des besoins et la traduction par écrit des attentes de la personne : Par qui ? Quand ? Comment ? Avec qui ?
- La méthode de questionnement
- Les instances de régulation à mettre en œuvre pour coordonner l'évolution et l'évaluation du projet

### **Module 3 – Mise en pratique du PP – La mobilisation des expertises : coopérer à l'échelle d'un territoire – 3 jours**

- L'organisation d'une démarche de co-construction du projet personnalisé centrée sur les attentes et besoins de la personne.
- Mise en œuvre et situations pratiques
- Une première expertise à rechercher : la reconnaissance et la valorisation des savoirs expérientiels de la personne dite en situation de handicap (quels leviers déjà mis en place, quelles stratégies, avec qui ?)
- Encourager le recours au cercle de pairs dans son acceptation la plus large
- Penser le réseau en lien avec l'autodétermination : la personne comme « premier agent causal »
- Le rôle de la famille et des proches : un équilibre à respecter
- L'identification des partenaires, de leurs compétences et des coopérations possibles
- La mobilisation et l'animation d'un réseau de partenaires professionnels autour du projet de la personne accompagnée
- La maîtrise des outils collaboratifs
- Le partage de l'information : entre confidentialité des données et secret partagé
- La veille professionnelle, réglementaire et législative

## **Module 4 – Le management transversal : du concept à la pratique – 2 jours**

- Les caractéristiques du management transversal
- Le travail en mode projet : mobiliser les énergies autour d'objectifs communs, affirmer son leadership, gérer des situations complexes
- La méthodologie de projet
- Les acteurs à manager en interne comme en externe
- L'animation de réunion

## **Accompagnement des candidats (dossier professionnel et soutenance)**

- Réunion en visio pour clarification des attendus sur l'écrit et l'oral – 1h30
- Accompagnement individuel sur DPP – 3 à 6 heures /candidat
- Entraînement à la soutenance orale – 1 jour en visio

## **SOUTENANCE du Dossier de Pratique Professionnelle : 1 jour**

### **Formateurs**

- **Marianne ZOTTNER**, Consultante et formatrice, experte du secteur médico-social
- **Annie CHALIVET**, APF Formation, « Ambassadeur de l'autodétermination » (Université 3 Rivières et Campus Formation)
- **Guenhael BEAUDRY**, Coordinatrice de Parcours, Pôle Domicile des Côtes d'Armor
- **Nathalie FOLTZER**, Consultante et formatrice
- **Anne-Laure CABON**, Référente de parcours certifiée

### **Prérequis et informations :**

Le dossier de candidature à la certification UNAFORIS « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » inscrite au Répertoire Spécifique (RS) des certifications de compétences et habilitations sous le numéro RS 6552 en date du 27 mars 2024 sera constitué des éléments suivants :

\* La preuve argumentée d'une expérience professionnelle justifiant de compétences dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité acquises par l'expérience ou la formation (CV et lettre de motivation).

### **La formation se déroule sur une durée de 85 heures répartis sur 8 mois.**

Le candidat rédigera en cours de formation un Dossier de Pratique Professionnelle (DPP) qu'il soutiendra devant un jury lors de la certification.

Le dossier de pratique professionnelle s'appuie sur une situation réelle de travail.

La présentation de cette dernière est soumise à l'acceptation de la personne accompagnée, sujet de la situation.

La soutenance d'une durée de 30 minutes se décompose de la manière suivante : 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges.

La soutenance permettra aux membres du jury d'évaluer, l'acquisition des compétences sur la base des critères indiqués dans le « Référentiel de compétences et d'évaluation » propre à la certification UNAFORIS.

# EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL \*

## Programmation Formation certifiante Référents de Parcours

1 <sup>er</sup> regroupement	12/01	Marianne ZOTTNER et Annie CHALIVET	Présentation de la formation – Après-midi	2,5 j
	13/01	Marianne ZOTTNER	Contexte et place du référent de parcours	
	14/01	Annie CHALIVET	Autodétermination	
2 <sup>e</sup> regroupement	9/02	Guenhael BEAUDRY et Anne-Laure CABON	Présentation de différentes situations de coordo et choix situation	3 j
	10/02	Marianne ZOTTNER	Serafin	
	11/02	Nathalie FOLTZER	Projet personnalisé	
3 <sup>e</sup> regroupement	9/03	Nathalie FOLTZER	Reprise exercices pratiques sur projet personnalisé	3 j
	10/03	Guenhael BEAUDRY	Partenariat, réseau, pair-aidance	
	11/03	Anne-Laure CABON	Outils collaboratifs	
4 <sup>e</sup> regroupement	14/04	Nathalie FOLTZER	Management transversal	2 j
	15/04	Nathalie FOLTZER	Management transversal	
Réunion de clarification des attendus				1h30
Rendu dossiers				
Soutenance blanche				1 j
Soutenance UNAFORIS	24/09/2026			1 j

### Tarif

**2 900,00 €** par participant, frais de certification inclus  
Formation éligible CPF

### Organisation

**Durée** : 85 heures sur 8 mois  
**Mode d'organisation** : Présentiel et distanciel

### Public

Professionnels et professionnelles assurant une **fonction de référent/coordonateur de parcours**

### Accessibilité

Pour toute demande de mise en confort, contactez notre **référent handicap** à [apf.formation@apf.asso.fr](mailto:apf.formation@apf.asso.fr)

### Lieu

**En présentiel** :  
PARIS 13 - APF Formation

**& en distanciel**



## Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités de validation de la certification « Référent de parcours santé-social »

UNAFORIS :

- **Un Dossier « Pratiques Professionnelles » (10 à 15 pages) portant sur une situation réelle**
- **Une soutenance orale du dossier de pratiques professionnelle d'une durée de 30 minutes.**
- Avant la formation: Un questionnaire à remplir, afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.
- Pendant la formation: Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.
- A l'issue de la formation: Un questionnaire à remplir afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire à remplir à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.

## Méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques interactives et participatives :

- Elaboration théorique s'appuyant sur l'expérience des participants
- Travaux d'intersessions visant le développement des compétences et la pratique des méthodes et outils proposés

## CONTACT ET INFORMATIONS

Pour plus d'informations, contactez-nous par mail ou par téléphone :

**Annie CHALIVET :**  
**annie.chalivet@apf.asso.fr**  
**07 86 20 12 89**

**Nadia FAIVRE :**  
**apf.formation.rhone-alpes@apf.asso.fr**  
**06 75 10 95 02**

